



Coronavirus : fermeture temporaire de l'agence de Guyane jusqu'au 19 juin 2020 (inclus)

L'application de mesures de lutte contre la propagation du Coronavirus nous conduit à devoir suspendre temporairement l'accueil des particuliers et des entreprises dans nos locaux. Néanmoins, nos services restent joignables pour effectuer vos démarches ou vous porter conseil, et vous pouvez contacter notre standard téléphonique de 8h à 12h du lundi au vendredi au 05 94 29 36 50.

Pour les particuliers

Pour les démarches relatives au droit au compte, à la consultation des fichiers d'incidents (FCC, FICP et FNCI) ainsi qu'à la constitution d'un dossier de surendettement, nous vous invitons à vous suivre le lien suivant : <https://www.iedom.fr/guyane/particuliers/surendettement/article/informations-pratiques> , ou à nous déposer dans notre boîte aux lettres les dossiers.

Pour les entreprises

Le conseiller des Très Petites Entreprises (TPE) demeure joignable via TPE973@iedom-guyane.fr.

Le médiateur reste disponible via le lien suivant : <https://www.iedom.fr/guyane/entreprises/article/la-mediation-du-credit>

Nous vous remercions de votre compréhension.